

UNE PÉTITION DEMANDANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES PROGRAMMES DE LA STATION CJCL-TV

Question n° 755—**M. Peddle:**

1. Le Service du Nord de Radio-Canada a-t-il reçu de Labrador City une pétition demandant la modification de la grille des programmes de la station CJCL-TV, afin de permettre la diffusion de films le samedi soir et la retransmission en différé de matchs de hockey le samedi après-midi?

2. Radio-Canada accédera-t-elle à cette demande et, dans l'affirmative, quand la modification des émissions interviendra-t-elle?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada m'apprend qu'elle a reçu un mémoire de Labrador City et que le service de radiotélévision assuré à cette région fait actuellement l'objet d'une étude.

LA REMISE DE CERTAINES TAXES AUX SOCIÉTÉS AÉRIENNES

[Traduction]

Question n° 749—**M. Crouse:**

1. En vertu de quel arrêté en conseil les sociétés aériennes du Canada peuvent-elles se voir accorder une remise des droits de douane et des taxes de vente et d'accise sur l'achat d'appareils ou de pièces détachées destinés au service international?

2. Les sociétés ayant un vaste réseau international ont-elles été autorisées à différer le paiement des impôts sur la portion intérieure de leur réseau jusqu'à la fin de l'année et, dans l'affirmative, qui a permis ces délais et en vertu de quelle autorité?

3. L'autorisation de tels délais a-t-elle été abrogée récemment et, dans l'affirmative, qui l'a abrogée et en vertu de quelle autorité?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. Le décret du conseil C.P. 1966-18/1495 du 10 août 1966.

2. Les compagnies ayant un vaste réseau international ont été autorisées à différer, jusqu'à la fin de l'année, le paiement des taxes sur certains aéronefs utilisés à la fois sur les lignes intérieures et les lignes internationales. La remise à plus tard du paiement des taxes sur la portion nationale de l'utilisation des aéronefs est nécessaire, car il est impossible de savoir avant la fin de l'année dans quelle mesure les aéronefs sont utilisés sur les lignes intérieures, et le calcul précis du montant exigible de la taxe de vente ne peut être fait avant ce moment-là.

3. L'application du décret a été temporairement suspendue mais a été remise en vigueur en attendant qu'une nouvelle proposition soit présentée au Conseil pour remplacer le décret actuel.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRIX DES MACHINES AGRICOLES

Question n° 784—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. A quelle date la Commission des prix des instruments aratoires a-t-elle été établie?

[L'hon. M. Laing.]

2. Quand compte-t-on recevoir le rapport définitif de la Commission?

3. Combien de membres la Commission compte-t-elle?

4. Combien la Commission a-t-elle dépensé en tout jusqu'ici?

5. A combien prévoit-on que s'élèveront les dépenses faites par la Commission ou en son nom au moment où le gouvernement recevra son rapport définitif?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. La Commission royale d'enquête relative aux machines agricoles a été nommée en vertu du décret C.P. 1966-978, en date du 26 mai 1966.

2. Vers le milieu de l'année 1970.

3. Un.

4. \$1,288,635 au 31 décembre 1969.

5. \$1,581,409.

BILINGUISME ET BICULTURALISME—LE COÛT DE LA COMMISSION

Question n° 809—**M. Mather:**

Combien a coûté, en dollars et jusqu'à maintenant, la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Au 31 décembre 1969, le montant global des frais relatifs à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme s'élevait à \$8,433,162.

LE PROJET D'UNION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST AUX PROVINCES DES PRAIRIES

Question n° 834—**M. Robinson:**

Le gouvernement fédéral est-il au courant du fait que le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont discuté de l'union aux Territoires du Nord-Ouest et, dans l'affirmative, le gouvernement est-il prêt à prendre en considération cette proposition?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Non.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES RELATIONS PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT

Question n° 217—**M. Orlikow:**

1. Quels ministères ont fait des arrangements, par voie de contrat ou autrement, avec des entreprises privées de relations publiques, afin d'assurer une publicité à leurs travaux, à leurs programmes, à leurs activités ou au travail de leur personnel?

2. Quelles sommes chaque ministère a-t-il accepté de payer aux entreprises de relations publiques intéressées?

3. Les arrangements ont-ils été pris après un appel d'offres et, dans la négative, quels critères a-t-on utilisés pour le choix des entreprises?

(Le document est déposé.)